AGIR EN FAVEUR DE LA JUSTICE FISCALE EN EUROPE

10 MESURES CONCRÈTES



EN BREF

LuxLeaks, Panama Papers, Paradise Papers... Tous ces scandales ont mis en lumière l'étendue de l'évasion fiscale ainsi que les failles existantes. Les écologistes en ont fait une priorité politique afin d'en finir avec la fraude fiscale qui prive nos États de ressources indispensables qui pourraient être investies dans nos écoles, nos hôpitaux ou dans la transition écologique.

Nous proposons 10 mesures concrètes afin d'agir pour la justice fiscale en Europe et pour mettre fin à l'impunité dans ce domaine. Si nous avons déjà obtenu certains progrès notables, beaucoup reste à faire.







1. POURSUIVRE CEUX QUI VIOLENT LA LOI

La Commission européenne doit poursuivre les États membres qui violent la législation européenne, comme les *Panama Papers* l'ont révélé. Nous demandons que le Parlement européen se dote d'une commission d'enquête permanente lors de la prochaine mandature, dotée de pouvoirs plus importants et chargée de poursuivre les investigations sur les révélations passées et à venir.

2. COMBATTRE SERIEUSEMENT LES PARADIS FISCAUX

L'Union européenne doit se doter d'une liste noire crédible de paradis fiscaux, grâce à des critères objectifs et complets et une évaluation transparente des pays - y compris des pays membres de l'Union. Cette liste doit être assortie de sanctions communes et réellement dissuasives. Afin de mieux combattre les « sociétés-écrans », les entreprises devraient être obligées de justifier toute création de sociétés offshore.

2. RENFORCER LA TRANSPARENCE POUR UN MEILLEUR CONTRÔLE

La transparence fiscale des multinationales doit être rendue obligatoire grâce au reporting public pays par pays, permettant de vérifier que les impôts payés dans chaque pays correspondent bien à leur activité réelle. Cette réforme est actuellement bloquée par les États membres. Nous devons aussi contrôler qu'aucun fonds européen n'atterrisse dans des paradis fiscaux. Enfin, une révision de la directive européenne sur les marchés publics est nécessaire afin d'en interdire l'accès à toute entreprise présente dans des paradis fiscaux.

4. HARMONISER LES RÈGLES EUROPÉENNES EN MATIÈRE DE TAXATION

Les États membres doivent rapidement trouver un accord sur la proposition d'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS), qui mettrait fin aux transferts artificiels de profits par les multinationales. Cette réforme doit s'accompagner d'un taux minimum d'imposition afin d'éviter une course vers le bas entre pays européens qui réduirait encore les budgets publics.

5. ADAPTER LES REGLES DE TAXATION A L'ERE DU NUMERIQUE

Afin de garantir que toutes les entreprises payent leurs impôts dans les pays où elles génèrent effectivement des profits, y compris celles du numérique, la définition de l'établissement permanent doit être modernisée afin d'intégrer la notion d'établissement « numérique ». Les accords fiscaux avec les pays tiers doivent être révisés afin de prendre ces changements en compte.

6. MIEUX SURVEILLER LES INTERMÉDIAIRES

Il est important de séparer les activités d'expertise-comptable de celles de conseil fiscal, et de mettre en place une supervision indépendante pour toutes les entités en charge de signaler les transactions financières suspectes, y compris pour les avocats fiscalistes par exemple.

7. INVESTIR DANS LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

La coopération entre les unités de renseignement financier au sein de l'UE doit être renforcée afin de mieux suivre les flux financiers. La création d'une unité de coordination européenne doit être étudiée, et les moyens d'Eurojust et d'Europol doivent être augmentés.

8. PROTÉGER LES LANCEURS D'ALERTE

Sans la prise de risques de John Doe le lanceur d'alerte des *Panama Papers* ou d'Antoine Deltour, celui des *Luxleaks*, il n'y aurait jamais eu de révélations et donc aucune action politique. Une protection solide des lanceurs d'alerte doit être garantie par la législation européenne, couvrant toute personne révélant des informations d'intérêt général.

9. METTRE FIN AU VERROU DE L'UNANIMITE

Les article 48.7 et 116 des Traités devraient être utilisés afin de supprimer la règle de l'unanimité en matière fiscale, cause de trop nombreux blocages, pour passer au système de majorité qualifiée et de codécision avec le Parlement européen, qui serait ainsi pleinement impliqué dans les décisions sur la fiscalité européenne.

10. MONTRER L'EXEMPLE AU NIVEAU MONDIAL

Aucun accord commercial ne devrait être négocié avec des États qui sont sur la liste noire des paradis fiscaux. L'UE doit également soutenir les travaux de l'OCDE ainsi que la création d'un organe des Nations Unies sur les questions fiscales.